www.cgt-nrs.info

05 oct. 2015

Orange Obiane

La Vérité sur le RIE

Promesses, Pressions et Menaces en coulisse

En premier lieu, la direction indiquait dans une communication l'obligation légale de la dématérialisation des tickets restaurants. Ce qui était un MENSONGE. "La dématérialisation n'est en aucun cas une obligation" (C. Bazzini, DRH OAB, jeudi 18/12/2014, en CE). On ne parlait pas à ce moment-là du RIE. Puis, face au refus des salariés de perdre leur Tickets Restaurant à la suite d'une pétition au sein d'Obiane ayant reçu plus de 360 signatures, la direction a décidé de mettre en place un RIE….

- Après avoir choisi un prestataire **sans consulter le CHSCT** au préalable, ni sur les autres prestataires.
- Après avoir **violé les règles de fonctionnement du CHSCT** en ne fournissant pas les documents dans un délai raisonnable de réflexion aux membres.
- Après avoir **menti sur la position du CE** qui n'a jamais rendu d'avis sur la mise en place d'un RIE sur le site Atlantis après le déménagement à Massy et a toujours refusé le retrait des Tickets Restaurant.
- Après avoir fait **pression sur les membres du CHSCT** pour qu'ils rendent un avis rapidement en les menaçants de représailles judiciaires.
- Après avoir communiqué auprès des salariés que les membres du CHSCT avait été consulté sur le sujet sans préciser que cette même instance avait rendu un **avis négatif** sur le sujet.
- Après avoir consulté les salariés sur le sujet du RIE via un sondage interne, sans jamais communiquer les résultats car ils étaient **majoritairement en défaveur** du RIE.
- Après avoir fait des **promesses (non tenues)** aux membres du CHSCT.

Un RIE est mis en place alors que ce n'est pas une solution de restauration approuvée par les salariés

Mensonges et refus de toute discussion !

La direction d'Obiane se justifie de la suppression des Tickets Restaurant en affirmant que la loi lui interdit de les laisser aux salariés s'il y a un RIE.

Ceci est un **MENSONGE** !

Voici ce que dit la Loi:

1) **l'employeur peut attribuer des tickets-restaurant** aux seuls salariés domiciliés en dehors de la commune du lieu de l'entreprise ;
2) **l'employeur peut attribuer des titres-restaurants aux salariés qui n'ont pas accès au RIE ;**
3) Les mesures prises en défaveur des personnes résidant dans certaines zones géographiques et défavorisant ces personnes constituent une **discrimination**.

A aucun moment la Loi n'interdit purement et simplement de conserver les Tickets Restaurant lorsqu'un RIE est mis en place… Des exceptions existent !

Ce que ne dit pas la direction c'est qu'elle avait sûrement **choisi un prestataire** et négociée le contrat avec celui-ci **avant même de consulter le CHSCT ou le CE** sur le sujet.
La direction s'était également **engagée à un minimum de fréquentation** qu'elle ne pourra pas tenir avec la prochaine scission (OCD/OCWS). La mise en place d'un RIE n'est qu'**une façade** pour cacher les manœuvres irrégulières visant à **supprimer un avantage social** de plus : Le Ticket Restaurant.

La direction d'Obiane a fait la **sourde oreille** à toute forme de négociation visant à éviter toute forme de **discrimination**. Refusant de prendre en compte une **inégalité de traitement entre les salariés** ; aussi bien entre salariés de Massy et ceux des autres agences, des salariés de Massy en clientèle, en horaires décalés, travaillant à distance, ayant une allergie alimentaire lourde, etc.
Le CHSCT rappelait son engagement pour que les salariés aient le choix de se restaurer où ils veulent, soit au RIE, soit à l'extérieur (droit à la déconnexion) avec l'avantage social existant qui est le Ticket Restaurant.

Tout cela a été **rejeté en bloc par la direction**, qui ne veut pas entendre parler des salariés qui n'ont pas accès au RIE que ce soit en journée ou en travail de nuit… Salariés qui ne sont pas comptabilisés dans les entrées du RIE mais qui n'ont plus de Ticket Restaurant : **c'est la double peine**.

Politique bananière de l'entreprise

La CGT déplore les manœuvres de la direction pour obtenir un avis quel qu'il soit et pouvoir tenir son calendrier.
La CGT se désolidarise de la mise en œuvre du RIE d'autant plus que les **Représentants Syndicaux** CGT et CFDT ont été **exclus des délibérations** du CHSCT. Ainsi ils n'ont pas pu défendre vos intérêts.

L'avis du CHSCT fut tout de même **défavorable au RIE** (avis disponible sur le site du CE).

La CGT a tout fait pour protéger vos intérêts contre des manœuvres immorales et insidieuses visant à bloquer nos moyens d'action.

Mais si vous ne réagissez pas, nous nous battons contre des moulins à vent.

Réagissez! Aidez-nous à vous aider.

Nous appelons tous les salariés **mécontents du RIE** et/ou
qui souhaitent **récupérer leurs Tickets Restaurant**
à venir déjeuner à l'extérieur du RIE
le 8 octobre 2015.

Rejoignez-nous, adhérez à la CGT NRS
Email : contact@cgt-nrs.info **- Liste de diffusion :** infos-nrs-subscribe@cgt-nrs.info
:http://www.twitter.com/cgtnrs/